



t 04.66.83.81.42  
f 04.66.83.00.72  
e.mail : mairiedecardet@orange.fr

## **COMPTE RENDU** **du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 21

Septembre 2015 à 19h30

**Nombre de membres**

Affiliés au Conseil Municipal = 15  
En exercice = 15  
Qui ont pris part à la délibération = 15

**Date de la convocation-diffusion**  
**14/09/2015**

L'an deux mil quinze le vingt et un du mois de septembre à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FIGUIERE Sophie, FOURNEL Isabelle, POUJOL Sophie

Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, DURANDET Pierre, GILHODEZ Thierry, JUAREZ Paul, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent, VERNHET Patrice

**Absents excusés** : Monsieur HUISMAN John ayant donné pouvoir à Monsieur DURANDET Pierre en vertu d'un acte sous seing privé en date à Cardet du 20/09/2015

**Secrétaire de séance** : Christine AIGOIN

### **1. Approbation du Compte-Rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur Thierry Gilhodez demande que soient ajoutés les éléments suivants :

La journée du Patrimoine qui a eu lieu le samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 au Temple de Cardet était en partenariat avec le Conseil Presbytéral.

Portes ouvertes du Temple et présentation de l'exposition « Petit Patrimoine Rural en Piémont Cévenol ».

La permanence fut assurée par les Conseillers Municipaux qui se sont associés à l'évènement.

Les plaquettes d'information étaient disponibles en Mairie et Agence Postale.

L'affichage public a été réalisé par les services techniques mardi 15 septembre.

Dans le temple, les bancs furent déplacés vers la sacristie mercredi 16 au matin et l'exposition fut installée mercredi 16 septembre après-midi.

L'exposition a été retirée lundi 21 septembre et le temple remis en état.

Un remerciement aux employés de Cardet pour leur cordiale efficacité lors des évènements culturels à Cardet

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **2. Approbation des diagnostics Accessibilité et de l'Ad'AP pour les Etablissements recevant du Public**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Christine AIGOIN.

Madame Christine AIGOIN, Conseillère Municipale déléguée, rappelle au Conseil la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », et son décret d'application n° 2006-555 du 17 mai 2006, prévoient que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) doivent satisfaire aux obligations minimales d'accessibilité conformément à l'article R111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour ce faire, le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009, précise que les ERP existant doivent faire l'objet, à l'initiative du propriétaire ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité.

Madame AIGOIN rappelle que le diagnostic doit être composé de l'état des lieux et du programme de réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité.

Elle rappelle également que nous avons contracté avec le bureau d'études ACCESMETRIE, pour la réalisation de ces diagnostics comprenant l'état actuel d'accessibilité, les défauts constatés, les schémas et projets d'aménagement des espaces non-conformes avec estimatif des travaux à réaliser ainsi que les propositions dérogatoires en cas d'impossibilité d'ordre technique ou de disproportion financière.

Après présentation de ces documents, Madame AIGOIN demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les diagnostics d'accessibilité des E.R.P., reçus d'ACCESMETRIE pour les bâtiments suivants :

Ecole communale, Foyer communal, Mairie, Agence Postale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les diagnostics d'accessibilité des E.R.P. fournis par le bureau d'études ACCESMETRIE, ainsi que la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, sur une période de trois ans et autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **3. Projet « Culture 2016 »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry Gilhodez qui expose :

Le projet 2016 reprend les grandes lignes du programme 2015 dont les résultats sont globalement satisfaisants. Le budget sera présenté en fin d'année selon les modalités qui seront retenues par le conseil municipal ci-après.

1. La bibliothèque a stabilisé son audience avec toujours un nombre relativement élevé d'adhérents n'habitants pas Cardet qui s'explique par la bonne fréquentation des écoliers et des parents d'élèves venant des alentours. Le projet de déménagement au bâtiment de la poste est acté par le conseil municipal.

2. La fête de la musique s'est déroulée en 2015 dans une ambiance conviviale et familiale que nous recherchons autour d'une musique vivante de qualité, gratuite pour le public.

Nous conservons le site de la place du Château très apprécié pour l'événement. La météo était favorable et nous avons réservé le foyer en cas contraire. Il convient de conserver ce dispositif sécurisant pendant les intempéries. Cette année, le 20 juin est tombé un samedi. Cette date moins favorable nous a mis en compétition avec les autres communes organisatrices et nous avons constaté une diminution du public. Un comptage approximatif en 2015 estime 170 personnes environ (300 en 2014), venues plus tard que les autres années, malgré un double concert au niveau relevé. Le conseil municipal acte la date du lundi 20 juin en 2016 par 8 voix pour et 7 contre.

Compte tenu des aléas récurrents rencontrés avec l'organisation des repas et boissons pour les intervenants, est proposé que nous abandonnions ce poste. Le conseil municipal acte cette orientation par 14 voix pour et une abstention. Il faudra donc prévenir musiciens et techniciens

lors de la signature du contrat que nous n'assurons plus ce service et qu'ils devront être autonomes.

L'expérience montre que la gestion de plusieurs orchestres est très lourde. Le conseil acte à l'unanimité la proposition d'engager un seul orchestre pour 2016 qui jouerait de 21h à 23h environ. L'économie financière réalisée permettrait d'envisager alors de programmer un concert au temple ainsi que nous l'envisageons depuis 4 ans. Ce concert pourrait avoir lieu en septembre à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2016.

3. Août : Projection cinéma en plein air (sur la Place du Château comme l'an passé). Cette année, la projection est tombée le vendredi 21 août. Cette date tardive s'est révélée moins favorable que les années précédentes pour la fréquentation et nous avons constaté une diminution du public. 95 entrées payantes contre 201 en 2014. Le ratio reste bon malgré tout en comparaison avec les autres communes mais en postulant pour 2016, le conseil acte la demande de rétablir la projection à une date au début du mois d'août.

Par ailleurs, M. Gilhodez avait posé par courriel la question du choix de la programmation aux responsables Culture à la CCPC. Plusieurs élus communautaires ont profité de la commission culture pour reprendre cette interrogation. Le conseil municipal souhaite le maintien d'une programmation grand public sur Cardet.

4. Septembre : Le conseil, sous réserve de logiques budgétaires contraires, est favorable à la reconduite de la célébration des Journées Européennes du Patrimoine avec un projet de parcours culturel à travers le patrimoine Cardésien et un final au temple par un concert.

\*\*\*\*\*

M. Gilhodez ajoute que dans le cadre de la commission Culture CC Piémont Cévenol, nous avons postulé pour recevoir des propositions d'événements et de spectacles entièrement subventionnés. A la charge de Cardet de les accueillir correctement dans ses installations... Un référent sera nommé ultérieurement.

Comme précédemment, nous veillerons à ce que les événements proposés énoncent clairement les intentions, le contenu culturel, la légitimité territoriale, de sorte qu'ils soient en harmonie avec la spécificité de notre village.

Après avoir entendu et discuté les propositions de Monsieur Gilhodez Thierry, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les orientations du programme culturel 2016 tel qu'exposé ci-dessus.

#### **4. Renouvellement de la Convention pour la Déshydratation des Boues produites par la Station d'Épuration, le Transport et le Traitement en Centre de Compostage**

Monsieur le Maire expose les raisons et modalités de la prestation de déshydratation des boues produites par la station d'épuration, de transport et de traitement en centre de compostage proposée par Alliance Environnement pour un montant de 12 608.00 €.

Après avoir analysé la proposition technique et financière suivante :

**B 15336 - Prestation de déshydratation, transport et retraitement en centre de compostage des boues produites par la station d'épuration**

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire € HT	Total € HT
<b>Déshydratation des boues</b>				
Installation et désinstallation du chantier	4,00*	forfait	409,50 €	1 638,00 €
Déshydratation	800,00*	m <sup>2</sup>	17,00 €	6 800,00 €
<b>Transport et traitement en centre de compostage</b>				
Transport	4,00*	rotation(s)	175,00 €	700,00 €
Compostage	10,00*	tonne(s)	77,00 €	3 080,00 €
<b>Analyse des boues</b>				
Analyses liées au traitement en centre de compostage	1,00*	forfait	350,00 €	350,00 €
<b>Total (€ HT)</b>				<b>12 608,00 €</b>
TVA (5%) (€)				2 521,60 €
<b>Total (€ TTC)</b>				<b>15 129,60 €</b>

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de prestation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**5. Approbation d'un Projet « Renforcement issu du Poste MAS EGLISE » et de son Financement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux :

**FPT - Renforcement issu du Poste "MAS EGLISE"**

Pour un montant total de travaux de **42 000,00 € HT** dont **0,00 €** de participation de la collectivité.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

La participation de la collectivité inclue une participation aux frais pour investissement de 42 000,00 \* 0,00 % = 0,00 € prélevée par le syndicat.

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMEG.

**Pour les travaux électriques :** Le SMEG assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel. Il règle les dépenses de chantier.

Les aides du FACE sont mobilisées suivant la circulaire du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, du 3 mai 2012 définissant la répartition des aides à l'électrification rurale pour le département du Gard.

**Pour les travaux de génie civil de télécommunication :** Cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 08 juin 2005 entre France Telecom, le Conseil Général du Gard et le syndicat. Il sera alors établi une convention de mandat la collectivité et le syndicat.

**Pour les travaux d'éclairage public :** En l'absence de transfert de la compétence Eclairage Public au Syndicat, la collectivité peut lui demander de réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint,

- S'engage à inscrire cette dépense à son budget,
- Autorise le syndicat à réaliser les travaux d'électricité,
- Versera sa participation de la manière suivante :
  - un premier acompte de : **0,00 €** dès le démarrage des travaux
  - un second acompte estimé provisoirement à : **0,00 €** à la fin du chantier
  - soit une participation totale estimée : **0,00 €**
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

## **6. Questions diverses**

- Monsieur le Maire développe les éléments concernant la réparation de l'aire de jeux suite aux intempéries d'Octobre 2014
  - Les réparations sont prises en compte par Lappset
  - Les travaux de réparation sont prévus pour les 6,7 et 8 octobre 2015
  - Entreprise : Qualisport
  - Travaux : Retrait tapis + couche de souplesse
    - Terrassement du fond
    - Mis en place géotextile
    - Mise en place fondation en grave
    - Remise de couche de souplesse et tapis

Les travaux de réfection commenceront le 12 Octobre 2015

Le dossier est suivi par Monsieur John HUISMAN

---

### **Parole est donnée au public**

Un administré soulève la question de la mise en sécurité du Château d'Eau.

Le Conseil approuve et confie le dossier à Monsieur Philippe PINCHARD

La séance est levée à 20h20

Fabien CRUVEILLER  
Maire de Cardet